



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020
À 19H55**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Laurent DELPECH, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Thibault GUILLEMET, Olivier PAUPE, Laurent SIMON, Geneviève SERT, Claude DUMONT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Henri PEREZ.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Serge DELESTAING, Patrick RATOUCHE, Annie DENIS, Danielle KLEIN POUCHOL.

Avaient donné pouvoir :

Michael CHAPOTELLE à Jacques DELPORTE ;
Guillaume BIETH à Fernand VERDELLET.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 19h55.

Le Président propose à M. Ali BOUCHAMA (Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

I.01 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2019

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 11 décembre 2019.
Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 11 décembre 2019.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.02 Budget Primitif 2020.

Le Président rappelle que le budget est conforme au rapport d'orientations budgétaires 2020 et cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

Il précise que le budget a été réalisé avec un maintien de la surtaxe à 0,50 € jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Le budget est quasi identique à celui de 2019 en section d'exploitation. Un écart est à noter en section d'investissement qui s'explique par le non report de l'exercice N-1.

Il informe que les charges de personnel sont identiques à 2019 en raison du maintien du poste de la responsable de l'Administration Générale qui a muté au 1^{er} janvier 2020.

M. Bouchama demande pourquoi on retrouve les chèques déjeuner en recettes ?

M. Verdellet répond qu'il s'agit de la récupération de la part salariale.

Entendu l'exposé du Président invitant les membres du Comité à procéder au vote du Budget Primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Approuve le Budget Primitif 2020 s'équilibrant en recettes et en dépenses, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement, de la façon suivante :

Sections	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section d'exploitation (fonctionnement) :	10 976 520,84	10 976 520,84
Section d'investissement :	9 287 382,05	9 287 382,05
Total :	20 263 902,89	20 263 902,89

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.03 Reprise des provisions pour risques

Le Président cède la parole à M. Verdellet qui présente le point.

Il précise que ces provisions ont été constituées en 1994, 1997 et 1999 et qu'elles n'ont plus de raisons d'exister. Il s'agit d'une régularisation d'écritures.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE la reprise des provisions comme suit :

- une recette de fonctionnement (chapitre 042) à l'article 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation » pour 2 347 714.86 €
- une dépense d'investissement (chapitre 040) à l'article 15182 « autres provisions pour risques (budgétaires) » pour 457 347.05 €
- une dépense d'investissement (chapitre 040) à l'article 15722 « provisions pour gros entretien et grandes révisions (budgétaires) » pour 1 890 367.81 €

DIT que les dépenses et les recettes sont prévues au budget 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.04 Adhésion du Siam au groupement de commande d'électricité constitué par le SDESM

Le Président précise que le Siam a adhéré au groupement d'électricité constitué par le SDESM en octobre 2018. Il s'agit de renouveler cette adhésion qui arrive à son terme.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion du Siam au groupement d'achat d'énergie et services associés.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.05 Autorisation de lancement d'une consultation et de signature du Président pour le marché relatif au remplacement des gaines de ventilation endommagées des ouvrages et bâtiments de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente le point.

Il précise que le marché de travaux comprend :

- le remplacement de tronçons de gaines percées (d'une longueur cumulée d'environ 300 m) ;
- le remplacement des registres (environ 10) ;
- le remplacement des coudes (environ 20) ;
- la location d'une nacelle.

Le montant du marché est estimé à 260 000 € H.T.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le lancement de la consultation pour un marché de remplacement des gaines de ventilation endommagées des ouvrages et bâtiments de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité.

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

DIT que les dépenses sont prévues au budget 2020, article 21562.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.06 Autorisation de lancement d'une consultation et de signature du Président pour le marché relatif à la caractérisation des désordres du génie-civil de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente le point.

Il précise que le marché de travaux comprend deux prestations d'inspections détaillées (une en période hivernale et une en période estivale) de diagnostics structurels, de sondages, d'essais visant à déterminer la tenue des bétons existants et l'état des résines dans les zones altérées pour permettre les travaux de reprises et/ou de réhabilitations.

Le montant du marché est estimé à 230 000 € H.T.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le lancement de la consultation pour un marché de la caractérisation des désordres du génie-civil de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

DIT que les dépenses sont prévues au budget 2020, article 21562.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.07 Autorisation de lancement d'une consultation et de signature du Président pour le marché relatif à la mise aux normes et le remplacement des lanterneaux situés en toiture terrasse des bâtiments de son usine de traitement des eaux usées

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente le point.

Le marché de travaux comprend notamment :

- le remplacement des lanterneaux de désenfumage naturel avec asservissement pneumatique au nombre de 23 (tous les éléments métalliques seront en inox 316L) ;
- le remplacement des lanterneaux fixes au nombre de 22 ;
- l'équipement des nouveaux lanterneaux de grille anti chute ;
- la reprise de leur étanchéité ;
- la location de nacelle.

Le montant de ce marché est estimé à 250 000 € H.T.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le lancement de la consultation pour un marché de mise aux normes et remplacement des lanterneaux situés en toiture terrasse des bâtiments de son usine de traitement des eaux usées.

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité.

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

DIT que les dépenses sont prévues au budget 2020, article 21562.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

1.08 Mise en conformité de la partie privative de branchements de particuliers – approbation et autorisation de signature d’une convention de mandat avec l’Agence de l’eau Seine-Normandie, relative à l’instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public (Siam)

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente le point.

ENTENDU l’exposé du Président rappelant les modalités de demande de l’aide suivant les critères définis par l’Agence de l’Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) dans le cadre du 11^e programme d’intervention et notamment celle relative à la signature d’une convention de mandat pour la mise en conformité de la partie privative des branchements,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE d’approuver la convention de mandat et d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mandat relative à l’instruction, la liquidation et le paiement des aides de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie par un mandataire public dans le cadre d’actions relatives à la mise en conformité de la partie privative des branchements (particuliers, immeubles, bâtiments publics) et de déconnexion des eaux pluviales.

DÉCIDE d’autoriser le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la convention de mandat.

DIT que chaque tranche annuelle ou pluri annuelle fera l’objet d’une Demande de Décision d’Autorisation d’Engagement (DAE) auprès de l’Agence de l’Eau après signature par les partis de la convention de mandat.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

1.09 Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans les eaux : autorisation de signature d’une convention de co-maîtrise d’ouvrage

Sur invitation du Président, M^{me} MASNADA présente le point.

CONSIDÉRANT :

- la volonté de la Communauté d’Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, de la Communauté d’Agglomération Marne-et-Gondoire et de Val d’Europe Agglomération de procéder à un marché de prestation commun pour la réalisation du diagnostic amont de recherche et de réduction des substances dangereuses dans les eaux,
- l’intérêt technique et économique de procéder à une prestation à l’échelle du système d’assainissement,
- le projet convention de co-maitrise d’ouvrage entre le Siam et les collectivités maîtres d’ouvrage des réseaux de collecte :
 - o La communauté d’Agglomération de Marne-et-Gondoire ;
 - o La communauté d’Agglomération Paris-Vallée de la Marne ;
 - o Le Val d’Europe Agglomération ;

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Président, proposant la convention de co-maîtrise d’ouvrage pour l’étude de diagnostic vers l’amont et l’élaboration du plan d’actions,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la recherche et la réduction de substances dangereuses dans les eaux.

AUTORISE le Président du Siam à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.10 Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans les eaux : lancement d'une consultation et autorisation de signature du Président pour le marché relatif à la réalisation du diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions du système d'assainissement de Lagny-sur-Marne

Sur invitation du Président, M^{me} MASNADA présente le point.

CONSIDÉRANT le montant estimé du marché qui s'élève à 250 000 €HT,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

AUTORISE le lancement de la consultation pour un marché d'étude relatif à la réalisation du diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions du système d'assainissement de Lagny-sur-Marne.

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de ce marché ou de sa relance en cas d'infructuosité,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et à prendre les dispositions d'application nécessaires,

DIT que les dépenses sont prévues au budget 2020, article 617.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.11 Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans les eaux : demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions du système d'assainissement de Lagny-sur-Marne

Sur invitation du Président, M^{me} MASNADA présente le point.

CONSIDÉRANT :

- Les dispositions du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au titre de l'objectif de limitation des micropolluants dans les systèmes d'assainissement des collectivités ;
- La nécessité de réaliser le diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 ;
- Que cette opération est inscrite au budget 2020 du Siam ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de l'objectif de limitation des micropolluants dans les systèmes d'assainissement des collectivités pour l'étude spécifique de diagnostic vers l'amont et l'élaboration du plan d'actions.

DIT que la recette sera imputée au budget 2020 – compte 748.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.12 Liste des Marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)** attribués sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-dessous* :



LISTE DES MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL

Tranches (montant H.T. en €)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT (€)	Code Postal
≥ 90 000.00 ≤ 221 000.00* *seuil applicable au lancement du marché	Décision du Président sur délégation du Bureau	AVR Ingénierie	24/06/2019	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à des opérations de renouvellement ou de réhabilitation sur les réseaux de transport du Siam lots 1,2 et 3	Lot 1 : 90 000 Lot 2 : 25 020 Lot 3 : 20 850	94370

I.13 Liste des conventions de déversements d'effluents industriels signées par le Président sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé du Président présentant la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées sur délégation du Comité Syndical, inscrites dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	ETABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENT	DATE DE SIGNATURE
JOSSIGNY	GHEF	Centre hospitalier	Convention de déversement	04-déc-19
BUSSY-SAINT-GEORGES	MCDONALD'S EST PARISIEN	Restauration rapide	Convention Assimilée Domestique	04-déc-19
BUSSY-SAINT-GEORGES	SODEXO	Restauration inter-entreprise	Convention Assimilée Domestique	04-déc-19
MAGNY-LE-HONGRE	B&B DREAMLAND	Hôtellerie	Convention Assimilée Domestique	04-déc-19
THORIGNY-SUR-MARNE	CLAYE DISTRIBUTION (Intermarché)	Commerce (alimentaire et carburants)	Convention de déversement	04-déc-19
BUSSY-SAINT-GEORGES	RABOURDIN	Usinage pièces métaux	Convention de déversement	19-déc-19
MONTEVRAIN	INTERMARCHÉ SAS DISMONT	Commerce (alimentaire et carburants)	Convention de déversement	19-déc-19
ST-THIBAULT-DES-VIGNES	SPEEDY 231	Entretien véhicules automobiles légers	Convention de déversement	19-déc-19

I.12 Listes des demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement signées par le Président sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement qu'il a accordées sur délégation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste de demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement accordées sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-dessous* :

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ m ³	MONTANT REMBOURSÉ DE LA PART ASSAINISSEMENT EN € (0,50 €/m ³)
70-76, rue de la Tour d'Auvergne	LOGNES	2240	1 120,00
16, rue Silencieuse	EMERAINVILLE	19	9,50

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h05.

Le secrétaire de séance,
Ali BOUCHAMA.